

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit Juin, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION 21 Juin 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 21 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. MORMANN Cédric et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*).

ABSENT : M. PONTAC Serge.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme CAMELIN Christine et M. COLIN Arnaud.

OBJET :	<i>Convention de rétrocession et d'entretien des abords du giratoire de Borsac.</i>
----------------	---

N° 2018 / 06 / 03

Dans le cadre du contournement de la Commune de Bouvron sur la RN 171, l'État a procédé à l'acquisition de terrains pour la construction du giratoire au lieu-dit « Borsac » sur la Commune de Blain.

Une nouvelle voie de desserte a été réalisée pour assurer la liaison avec différentes propriétés et lieux-dits impactés par le projet. Une continuité de la voie verte Blain/Bouvron transite par cet ouvrage.

Suite à une visite sur le terrain le 7 février 2018 avec la CCRB et la DREAL, une répartition de l'entretien a été proposée entre l'État, la CCRB et Blain (respectivement en orange, en vert et en bleu sur le plan).

Les travaux déjà réalisés par la DIRO sur le domaine communal sont :

- le revêtement de la voie verte,*
- le revêtement de la voie de desserte.*

.../...

Par ailleurs, les raccordements du giratoire nord de la déviation de Bouvron à la voie verte et la voie de désenclavement sont remis en domanialité à la Commune de Blain.

La remise en domanialité pour la voie verte et la voie de désenclavement prend effet à compter de la signature par toutes les parties du présent Procès-verbal.

Les travaux sur les accotements de la liaison verte, la signalisation et la pose de barrières ne seront effectués qu'après réception des PV de remise et convention de gestion signée.

L'entretien de la voie verte par convention auprès de la CCRB et de la voie de desserte est à la charge de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commissions Urbanisme - Agriculture - Travaux du 20 Juin 2018,

Vu le projet de convention, le projet de remise en domanialité et la note de synthèse adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune, la CCRB et l'État.

APPROUVE le PV de remise en domanialité.

ACCEPTTE de prendre dans son domaine public ledit aménagement selon le plan annexé et à en assurer la gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et le PV de remise en domanialité et à mettre en œuvre toutes les démarches utiles à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2018,
Le Maire,

